

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016

I. APPROBATION DU PROCES – VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX

II.1. Réhabilitation de l'ancienne école du Manoir – Attribution du marché de travaux

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal a attribué aux entreprises mieux-disantes les 12 lots qui constituent le marché de réhabilitation de l'ancienne école du Manoir. Le montant total des travaux s'élève à 222 658 € HT.

II.2. Extension de la Maison de l'Enfance – Pacte régional pour la ruralité

Le maire est autorisé à solliciter auprès du président de la Région une subvention au titre du fonds régional de développement des communes pour cette opération dont le coût est estimé à 343 600 € HT.

III. URBANISME – VOIRIE - ENVIRONNEMENT

III.1. Attribution du marché d'entretien de voirie 2016

En section de fonctionnement du budget 2016, le conseil municipal a inscrit les crédits nécessaires au programme annuel de revêtement de chaussées et d'entretien des fossés.

Après examen des offres reçues, sont retenues pour ces travaux, les entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Montant TTC
1	CHARIER TP (La Tourlandry)	1 521,80
2	EUROVIA (Cholet)	12 124,68

III.2. Avenant au marché de voirie (investissement) 2016

Le marché de gros travaux de voirie, dont les dépenses sont imputables en section d'investissement, s'élève à 113 799,18 € TTC. Or, à l'occasion du chantier, il a été jugé nécessaire par la commission Urbanisme et Travaux d'ajouter des prestations au marché (modification de trottoir, réfection de tranchée, réalisation d'un petit chemin d'accès piétons, signalisation horizontale supplémentaire...). Le montant total de ces travaux complémentaires s'élève à 9 531,49 € TTC, ce qui représente 8,38% du marché.

III.3. Attribution du marché pour la démolition d'une maison rue du Paradis

Conformément au règlement interne de la commande publique, la commune a engagé la consultation pour la déconstruction et le désamiantage de la maison du 62 rue du Paradis. A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur les sites internet www.achatspublics49.org et www.anjoumarchespublics.fr. » le 12 juillet 2016

Sur proposition de la commission « Urbanisme et Travaux », réunie le 1er septembre 2016, le conseil décide de retenir l'offre de la société BOUCHET de Vezins d'un montant de 26 754,00 € TTC.

III.4. Dénomination de voie – Impasse de la Forêterie

La commune a l'obligation de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune. L'assemblée délibérante a été invitée à dénommer l'accès à l'espace locatif réalisé avec le concours de Sèvre Loire Habitat en contre bas de la rue de la Grande Fontaine.

La voie nouvelle qui permet de desservir l'aire de stationnement de 8 parkings publics et l'ensemble de 4 pavillons locatifs s'appellera : impasse de la Forêt.

III.5. Convention avec Grdf – Impasse de la Forêt

Monsieur le maire est autorisé à régulariser par actes notariés, avec la société GrDF, deux conventions pour des servitudes contractées afin d'alimenter en gaz les logements locatifs de Sèvre Loire Habitat situés impasse de la Forêt.

III.6. Transfert de compétence EP d'une communauté de communes au SIEM

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire accueillera parmi ses membres la communauté candéenne de coopérations communales qui avait précédemment émis le vœu de transférer sa compétence « Eclairage Public » au dit-syndicat.

IV. ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

IV.1. Modification du tableau des effectifs

Le conseil décide de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe afin de promouvoir un agent en poste lauréat d'un concours administratif.

IV.2. Complément de remplacement de congés maternité au secrétariat de mairie

Pour pallier l'absence simultanée de deux agents au secrétariat de mairie, il est décidé de créer pour une période de trois mois un poste de remplaçant supplémentaire à mi-temps.

IV.3. Redevance d'occupation du domaine public Gaz 2016

Depuis 2007, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz naturel. Le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public communal est fixé pour 2016 à 1 177 €.

IV.4. Saison culturelle 2016/2017 – Programmation et budget

Le maire est autorisé à signer les contrats et engagements à intervenir dans le cadre de la programmation de la saison culturelle qui s'étalera d'octobre 2016 au printemps 2017. Le budget de cette manifestation sera présenté au Conseil départemental dans le cadre du projet de territoire passé avec la Communauté d'Agglomération du Choletais.

IV.5. Rapport d'activités 2015 du Syndicat Valor3e

La commune fait partie d'une structure intercommunale, la CAC, elle-même adhérente au Syndicat Mixte Valor3e. Ce syndicat assure au bénéfice des habitants de la commune le traitement des déchets ménagers résiduels. Cette tâche, Valor3e l'accomplit quotidiennement pour les 8 intercommunalités membres réparties sur les départements de Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire. La population totale ainsi desservie par ce service public est de 317 822 habitants (population DGF 2015). Le conseil municipal a pris connaissance du rapport d'activités adressé par le président de ce syndicat mixte.

IV.6. Rapport d'activités 2015 du Syndicat Moine et Sanguèze

Le syndicat est chargé d'entretenir la Moine, la Sanguèze et tous les affluents. Il s'agit de cours d'eau non domaniaux, c'est-à-dire qu'ils n'appartiennent pas au domaine public. Chaque propriétaire riverain, propriétaire de la moitié du lit, doit donc assurer l'entretien des berges et du fonds. Cependant, les rivières sont souvent laissées à l'abandon et c'est pourquoi les collectivités riveraines ont décidé de mettre fin à cette dégradation naturelle en créant le syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze. Le conseil municipal a pris connaissance du rapport d'activités adressé par le président du Syndicat Mixte des Vallées de la Moine et de la Sanguèze.

IV.7. Taxe foncière sur les propriétés bâties

Il est mis fin à l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles.

V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES

V.1. Guy BARRÉ :

Communique le programme de formation des élus proposé par l'Association des Maires pour le second semestre 2016.

Informe qu'une aide financière de 8 270 € a été notifiée par le Département de Maine et Loire, au titre de la répartition des amendes de police, pour la création du parking de la rue de la Grande Fontaine.

Entre autres informations, il expose que par arrêtés, le Sous-préfet de Cholet a, d'une part, reporté le transfert de la compétence PLU à la CAC au 15/12/2016 et, d'autre part, porté modification des statuts de la CAC en y intégrant la compétence « Aménagement numérique ».

Il ajoute qu'il prévoit de réunir la commission « Finances - Administration générale » fin octobre pour étudier les éventuelles modifications à apporter au budget.

V.2. Yolaine BOSSARD :

Fait le point sur certains sujets intéressants la commission qu'elle préside :

Cet été, la visite des jardins partagés et du Moulin de la cour, puis de l'éco-composteur a été organisée par l'office du tourisme de Cholet. Le thème étant le développement durable, les visiteurs ont apprécié les légumes cultivés « au naturel » en présence de trois jardiniers : Mme Murzeau, M. Jean Pierre Gaborieau et M. Alain Gaborieau. Après une pause, près de la Moine au Moulin de la Cour, les visiteurs ont observé la qualité du compost du nouveau composteur. Mme BOSSARD remercie Julie BARREAU d'avoir contacté des ziniérais en plein mois d'août.

Au restaurant scolaire, nous avons accueilli le nouveau cuisinier pour cette rentrée : M. Emmanuel Rondeau. Mme BOSSARD remercie l'ensemble du personnel qui sait s'adapter pour le bon déroulement de la pause méridienne. Il y a aujourd'hui plus de 400 enfants abonnés.

Au marché le mercredi les habitants peuvent retrouver **les produits frais habituels** : poissons, légumes, pommes, miel ainsi que des pommes de terre récoltées par l'association « Amitié la Séguinière Sandogo » au profit du Burkina Faso. Le marché a lieu tous les mercredis de 8h30-12h45 place de la mairie. Les présences des prochaines semaines sont les suivantes :

Dates	Poissons	Légumes	Pommes de terre solidaires	Pommes	Miel
7/9	x	x	x	x	
14/9	x	x	x		
21/9	x	x	x	x	x
28/9	x	x	x		
5/10	x	x		x	x
12/10	x	x			
19/10	x	x		x	x
26/10	x	x			

Mme BOSSARD demande de retenir le dimanche 18 décembre, date à laquelle aura lieu le marché de Noël le choix d'un dimanche a pour but de permettre à tous les habitants de participer à cette manifestation, notamment ceux qui travaillent le mercredi, jour traditionnel du marché.

Un fleurissement agréable et multicolore a été mis en place cette année par les employés municipaux que Madame BOSSARD tient à remercier.

Le parcours éco-citoyen débute le mardi 27 septembre. En partenariat avec les deux écoles, les enfants de CM2 découvriront leur commune de 13h45 à 16h30. Cette année les enfants sont au nombre de 67. Mme BOSSARD sollicite les conseillers disponibles pour apporter leur aide au bon déroulement de cette nouvelle saison.

V.3. Serge GUINAUDEAU :

Fait part des différents travaux en cours et sujets évoqués lors de la commission du 1^{er} septembre :

- *Le programme de travaux d'investissement de voirie a été réalisé durant l'été par l'entreprise EUROVIA, il comprenait la pose d'enrobés rue Pierre de Coubertin, avenue Chauveau et sur la voie communale n°8.*
- *Un travail de réflexion est en cours pour l'attribution de numéros de voirie dans les écarts et les zones d'activités.*
- *Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de création d'une usine de méthanisation à La Séguinière. Le dossier est actuellement examiné par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et devrait normalement être soumis à l'approbation du CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) début novembre.*
- *Le dossier de permis de construire pour l'extension de la Maison de l'Enfance a été déposé fin août. Le dossier de consultation des entreprises devrait être inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil.*
- *Les passerelles qui enjambent la Moine au Moulin de la Cour viennent d'être repeintes par l'entreprise retenue pour ce marché.*

M. GUINAUDEAU rappelle encore une fois qu'entre octobre 2016 et janvier 2017, la commune va solliciter l'intervention de la FDGDON (Fédération Départementale de Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) pour faire traiter ses arbres infestés par la chenille processionnaire du pin. Cette prestation peut être étendue aux habitants intéressés par cette campagne pour leurs arbres contaminés. Un imprimé, disponible en mairie, est à remplir pour la mi-septembre. Le coût de l'opération est d'environ 20 € maximum par arbre traité ; il peut varier suivant les conditions d'accessibilité.

V.4. Marie-Odile EDOUARD :

Communique les effectifs de rentrée scolaire 2016-2017 recensés dans les écoles :

- **Ecole publique**

*Maternelle 4 classes : 109 élèves (119 en 2015-2016)
(PS : 28, PS/MS : 26, MS/GS : 27, GS : 28)*

*Elémentaire 8 classes : 202 élèves (194 en 2015-2016)
(CP : 24, CP : 23, CE1 : 25, CE1 : 24, CE2 : 26, CM1/CM2 : 26, CM1/CM2 : 26, CM2 : 28)*

Total école publique 311 élèves (313 en 2015/2016)

- **Ecole privée**

*Maternelle 3 classes : 64 élèves (68 en 2015-2016)
(TPS/PS : 22, MS : 16, GS : 26)*

*Elémentaire 4 classes : 132 élèves (123 en 2015-2016)
(CP/CE1 : 16, CP/CE1 : 27, CE1/CE2 : 29, CE2/CM1 : 30, CM1/CM2 : 30)*

Total école privée 196 élèves (191 en 2015/2016)

L'école privée organise sa traditionnelle fête de rentrée le vendredi 16 septembre à 18h00 à l'école Notre Dame.

M. le maire informe au sujet de la scolarité que le nouvel inspecteur de l'Education Nationale, chargé du secteur dans lequel le commun fait partie, a pris son poste. Il s'agit de Monsieur Franck BOURREL.

Elle fait également le point sur la fréquentation des Temps d'Activité Périscolaire proposés comme l'an passé aux enfants du public et du privé

- *151 enfants d'élémentaire de l'école publique sont inscrits le lundi,*
- *94 enfants de maternelle de l'école publique sont inscrits le mardi,*
- *157 enfants de l'école privée (108 élémentaires et 49 maternels) sont inscrits le jeudi.*

De nouvelles activités sont proposées cette année : musique, couture, jardinage, anglais en chanson...

Le café rencontre est bien entendu reconduit à la rentrée. Une enquête a été rédigée, il est prévu de la faire paraître dans un bulletin municipal à venir.

Une réunion du Centre Communal d'Action Sociale sera organisée prochainement. Elle permettra de faire le point sur les dossiers de demande d'aide mais également de finaliser l'organisation du repas des aînés du 9/10.

L'inauguration de la construction des 4 logements locatifs des Terrasses de la Forêt a eu lieu le vendredi 9 septembre en présence notamment de Gilles BOURDOULEIX et Isabelle LEROY.

V.5. Philippe BOUCHET :

Revient sur la réception des jeunes footballeurs du stade de Caen (équipe U19) qui a eu lieu le 17 août dans le cadre du 25ème tournoi Carisport à la mairie. Photos sur le site internet de la commune : <http://www.mairie-laseguiniere.fr/reception-de-lequipe-u19-du-stade-malherbe-de-caen-tournoi-carisport-2016/>

V.6. Agnès BRUCHE :

Informe que la commission Culture, Sport, Loisirs a commencé la préparation de la future réunion des associations qui aura lieu le 19 novembre avec pour thème principal: les assurances et les associations.

Elle revient plus en détail sur la programmation de la saison culturelle : le cinéma adulte sera à 20h30, le cinéma enfants restera à 20h00. Cette saison comportera 3 tarifs: A, B et C. A : 3€ pour le cinéma et, suivant les spectacles, un tarif B : 5€ et un C : 7€. Il a été proposé de demander au comité local du Téléthon de tenir un bar « bières » pour le spectacle de musiques irlandaises et il est par ailleurs envisagé de faire venir le père Noël au marché de Noël pour attirer les enfants.

La commission culture de la CAC du 31 août 2016 a notamment validé une convention de partenariat avec la commune de Sèvremoine, concernant la participation aux frais d'inscription pour les établissements d'enseignements culturels. La ville de Chemillé versera, pour sa part, directement la participation aux élèves concernés. Les chiffres relatifs aux inscriptions sont au 31 août les suivants : 1078 élèves au conservatoire et 500 à l'école d'art.

VI. AFFAIRES DIVERSES

VI.1. Décisions prises par délégation du conseil municipal – Droit de préemption urbain

Monsieur le maire informe qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune à l'occasion des ventes d'immeubles situés :

Nom du propriétaire	Adresse de l'immeuble vendu	Acquéreur	Superficie du bien
EL BARAKA	17 rue de la Paix	LOPEZ	459 m ²
GLOUX-CHAILLOU	7 rue Louison Bobet	DOS SANTOS	494 m ²
ANDRADE	1 avenue de Londres	JUPIN	677 m ²
GEINDREAU-ALBERT	6 rue des Chênes	FONDA-VIGNAUD	920 m ²
STA	Les Jardins de la Moine	ANDRADE	1 056 m ²
CHARRIER	18 rue du Manoir	NICOU - NOUY	608 m ²

VI.2. Prochaine réunion

La prochaine séance aura lieu le lundi 10 octobre à 20h30.